

Depuis un certain nombre d'années, les procès en communautarisme puis en séparatisme se sont multipliés. Procès intentés non plus seulement par les extrêmes droites, mais aussi par des responsables politiques soi-disant modérés et des intellectuels pour disqualifier les études consacrées aux discriminations systémiques. En république, grâce au principe d'égalité, le racisme ne saurait concerner les institutions : prétendre le contraire témoignerait d'outrances inacceptables car dangereuses pour l'unité nationale.

L'offensive a pris une telle ampleur qu'il fallait y apporter des réponses précises. Cet ouvrage retrace, entre autres, la genèse de deux concepts – ceux de racisme d'État et d'État raciste – dont il définit aussi les strictes conditions d'application. Soutenir, par exemple, que la xénophobie d'État affecte gravement certaines populations ne revient pas à comparer la France d'aujourd'hui à l'Afrique du Sud de l'apartheid. S'il est nécessaire de se garder de comparaisons hâtives, il est plus que jamais indispensable d'analyser les pratiques réelles, passées et présentes, des régimes dits démocratiques. Il en va de l'efficacité du combat contre tous les racismes et la xénophobie.

Olivier Le Cour
Grandmaison

Racismes d'État,
États racistes

Racismes d'État, États racistes

Une brève histoire

Olivier Le Cour
Grandmaison

19 €



A

Éditions Amsterdam